

Dépistage des problèmes de la vue chez l'enfant : lettre de rappel

Bureau de santé publique : _____
Adresse : _____ _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
École du patient : _____
Date d'émission : _____

Bureau de santé publique uniquement
Nom du patient : _____
Date du test de dépistage : _____
Lieu du test de dépistage : _____
Par : _____
Date de réception : _____

À l'attention des parents ou tuteurs de _____

Votre enfant a subi un dépistage des problèmes de la vue à l'école à la date indiquée ci-dessus. Les résultats du dépistage ont indiqué **qu'il pourrait y avoir des problèmes de vision chez votre enfant.**

Si vous ne l'avez pas déjà fait, veuillez prendre rendez-vous chez un optométriste dès maintenant pour un examen complet de la vue. L'optométriste déterminera si d'autres traitements sont nécessaires, notamment si votre enfant a besoin de lunettes.

Les examens complets de la vue sont importants pour détecter les problèmes de vision qui peuvent nuire à la santé des yeux, à l'apprentissage et au développement social de l'enfant. Dans de rares cas, certains problèmes non traités peuvent entraîner une perte de vision ou des troubles de la vision permanents.

Veuillez noter que le Régime d'assurance-santé de l'Ontario couvre le coût d'un examen complet de la vue tous les 12 mois pour tous les enfants (de 0 à 19 ans) qui ont une carte de l'Assurance-santé de l'Ontario valide.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, notamment pour trouver un optométriste, ou si votre enfant n'a pas de carte de l'Assurance-santé de l'Ontario valide, veuillez communiquer avec le service de santé publique indiqué en haut de cette page.

Pour trouver un optométriste près de chez vous, consultez le site Web : www.findaneyedoctor.ca.

REMARQUE : Si votre enfant a subi un examen complet de la vue au cours des 12 derniers mois, veuillez d'abord consulter votre optométriste pour déterminer si un rendez-vous est nécessaire.